

LA REQUÊTE DE THORNHILL GREEN EN RÉVISION JUDICIAIRE COMPLÈTE EST ACCUEILLIE

La FHCC et la Thornhill Green Co-operative étaient de retour devant les tribunaux à deux reprises en octobre pour essayer d'empêcher la prise de contrôle de la coopérative par la Région de York. Cette dernière a entrepris une démarche sans précédent pour tenter de forcer la vente des actifs de la coopérative à la société d'habitation de la Région, à guère plus de la moitié de leur valeur marchande.

En juillet, les tribunaux ont rejeté la demande que la coopérative et la FHCC ont présentée en vue d'obtenir une injonction provisoire à l'encontre de la tentative de vente. Cette demande d'injonction visait à permettre une révision judiciaire complète de l'affaire, séparément de l'audience qui porterait sur la requête que le séquestre a déposée en vue de vendre le bien.

Thornhill Green et la FHCC ont fait valoir dans des documents juridiques que le gestionnaire de services de la Région de York n'a pas traité la coopérative de manière juste ou raisonnable, d'où la nécessité d'une révision complète en Cour divisionnaire de la façon dont la Région a exercé son pouvoir aux termes de la *Loi sur la réforme du logement social*. La Cour divisionnaire est la principale tribune pour le contrôle judiciaire des actions du gouvernement en Ontario.

Lors d'une audience tenue le 10 octobre, la coopérative a reçu de très bonnes nouvelles lorsque les juges ont accepté de restructurer l'instance judiciaire concernant la vente de la coopérative pour veiller à ce que l'éventail complet des questions juridiques liées à l'affaire soient entendues par les tribunaux. C'est précisément ce que Thornhill Green et la FHCC cherchaient à obtenir.

Dans le cadre de l'entente, il a été convenu que l'audience sur la vente de la coopérative aurait lieu le 23 octobre

au rôle commercial (un tribunal qui se spécialise dans les affaires commerciales telles que la mise sous séquestre), mais que, si la vente était approuvée, elle serait suspendue jusqu'à ce que la révision judiciaire ait lieu. Cette audience-là se déroulera en Cour divisionnaire le 5 décembre.

Frank Bennett s'est joint à l'équipe d'avocats de Thornhill Green et de la FHCC. M. Bennett est une autorité très respectée en droit canadien de la mise sous séquestre et il est l'auteur de *Bennett on Receiverships*, le principal manuel traitant de la mise sous séquestre. M. Bennett et Murray Klippenstein ont représenté la coopérative et la FHCC à l'audience du rôle commercial sur la vente de la coopérative qui s'est déroulée le 23 octobre devant le juge Morawetz.

Thornhill Green et la FHCC livrent une lutte acharnée pour empêcher la vente de la coopérative depuis qu'elles ont été mises au courant des démarches de la Région seulement deux semaines avant la première audience judiciaire le 29 mai. La Région de York a indiqué à la Cour que Thornhill Green fait face à d'importants problèmes financiers qui découlent d'une mauvaise gestion et qu'on ne saurait confier à la coopérative la gestion d'autres fonds venant de la Région. De l'avis de cette dernière, la seule option est de fermer la coopérative et d'en transférer les logements à la société d'habitation de la Région.

Bien qu'il soit vrai que Thornhill Green éprouve des difficultés financières, elles résultent essentiellement de l'exploitation d'immeubles qui ont bien plus de 40 ans et qui nécessitent d'importantes réparations et améliorations. Le président de la coopérative, **Jim Common**, signale que la coopérative est un projet d'achat et de remise en état et que très peu d'immobilisations ont été remplacées

en 1992 lorsque l'ensemble de maisons en rangée a été converti en une coopérative.

« Dès le départ, il était entendu que le programme de réparation se poursuivrait au cours des années à venir et que des fonds seraient accordés à cette fin au fur et à mesure des besoins plutôt qu'immédiatement, a dit M. Common. Le gestionnaire de services essaie maintenant de récrire l'histoire et de rejeter la responsabilité du manque de fonds sur la coopérative. C'est particulièrement difficile à accepter compte tenu du fait que notre coopérative a reçu moins de subsides que toute autre coopérative ou ensemble de logements sans but lucratif de la province. »

Les coopératives de partout au Canada se sont ralliées derrière Thornhill Green : elles ont adopté une résolution d'appui sans équivoque lors de l'AGA de la FHCC en juin et elles ont versé plus de 50 000 \$ au fonds d'aide juridique mis sur pied à l'intention de la coopérative.

Tout en se battant contre les agissements de la Région de York devant les tribunaux, la coopérative et la FHCC continuent de tendre la main à la Région dans l'espoir de trouver une solution à l'amiable.



Murray Klippenstein s'entretient avec des membres de coopérative à l'extérieur du palais de justice.